

## Marie Moret à Georges Coulon, 24 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation2 p. (435r, 436v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Georges Coulon, 24 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45239>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [24 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)

Lieu de destination 86, rue de la Faisanderie, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

### Description

Résumé Marie Moret demande à Coulon s'il lui est possible d'examiner les statuts de la Société du Familistère et le testament de Godin pour savoir si l'on peut

introduire des modifications dans les statuts, devenues nécessaires. Elle lui communique l'adresse de monsieur Barberon, avoué chargé de ses intérêts dans une affaire dont il a été question entre eux. Elle le remercie pour sa lettre et lui indique qu'elle avait lu dans *Le Temps* comment il était intervenu à la Chambre sur la question du budget des Postes.

#### Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Finances publiques](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Barberon \[monsieur\]](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Pelletan, Geneviève \(1852-1926\)](#)

Œuvres citées [Le Temps, Paris, 1861-1942.](#)

Lieux cités [17, quai Voltaire, Paris](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Vos

Guise, Familière, 24 Février 1843

Per Monsieur Coulon,

J'ue vous êtes bon ! et quelle tentation vous me donnez si je n'aboutis pas près de ceux que je consulte en ce moment, de vous soumettre une question que peut-être cette fois vous jugeriez trop absorbante ! Il s'agirait pour y répondre d'examiner et le pacte statutaire de la Société du Familière, et le testament de mon mari, afin de voir dans quelles mesures, sans transgredier aucune des réserves consignées dans ces deux documents, nous pourrions introduire dans nos statuts des modifications devenues nécessaires aujourd'hui.

En attendant, je m'empresse de vous dire que l'avoué chargé de nos intérêts dans les affaires dont j'ai eu l'honneur de vous entretien est M<sup>e</sup> Barberon, 17 Quai Voltaire, Paris.

Et je vous remercie du fond du cœur de votre lettre toute rayonnante d'une si bonne influence que les mots me manquent pour vous dire combien j'en ai été heureuse.

J'avais lu dans le Temps avec une vive satisfaction, comment M. Coulon avec sa parole élégante et précise avait indiqué à la Chambre la

284

voie à suivre dans la question du Budget des Postes.

Veuillez présenter, Cher Monsieur, mes meilleurs souvenirs à Madame Coulon, et Croyez-moi votre reconnaissante et toute dévouée,

Marie Godin